

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 octobre, le conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert ROUGIER, Maire, à 18H00.

Présents : 12
Procuration : 02
Votants : 14

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
Date de convocation du Conseil Municipal : 24 septembre 2024

PRESENTS : Mmes et M. ROUGIER R., GROS B., DESCOURVIERES R., BEAULIEU Cl., OZENNE N., ROCHE D., COUTANT M., LAVAUZELLE I., ROCHER Ch., GOURSAUD Ch., TERNET C., GUENE F. .

Pour : 14 Contre : 00
Abst./Blancs/Nuls : 00

ABSENTS : Mme FREMERY Cl., M. JOULIA G. (excusés).

Mme TERNET Carole a été élue secrétaire de séance.

Affiché le : 11 octobre 2024

Mme FREMERY Claire a donné procuration à M. ROCHE Dominique.
M. JOULIA Guillaume a donné procuration à M. ROCHER Christian.

OBJET : Avis sur projet d'installation d'une supérette API sur la Place Deguercy à Brigueuil

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir été sollicité par la société API DISTRIBUTION SAS dans le cadre de l'installation d'une supérette sur le territoire de la commune.

Le projet consiste dans la mise en place d'une supérette autonome, ouverte sept jours sur sept et disposant des produits de consommation les plus courants, produits alimentaires frais, surgelés, ambiants, hygiène et droguerie. La société API, par son concept innovant de distribution alimentaire, apporte un nouveau type de service dans les communes qui en sont, pour l'instant, dépourvues. Elle se spécialise dans les services au monde rural.

Depuis quelques années, la commune de Brigueuil ne possède plus d'épicerie, et les habitants sont contraints d'effectuer une dizaine de kilomètres pour pouvoir se rendre dans le magasin le plus proche.

Monsieur le Maire précise que la supérette serait implantée sur la Place Deguercy, à proximité de l'allée accédant à l'école, sur les parcelles G n° 1616 en partie et G n° 1378 en partie. Il est nécessaire que l'emplacement prévu (environ 150 m2) soit un terrain stabilisé ou enrobé.
Pour permettre le fonctionnement de la structure, la commune devra également assurer sa desserte en électricité, téléphone, internet, eau et assainissement.

L'avis du conseil municipal est sollicité sur le projet d'installation d'une supérette API sur la Place Deguercy à Brigueuil.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- à l'unanimité, par vote à main levée,

- émet un avis favorable au projet d'installation d'une supérette par la société API DISTRIBUTION SAS, sur les parcelles G n° 1616 en partie et G n° 1378 en partie, situées Place Deguercy à Brigueuil,

- autorise Monsieur le Maire à délivrer à la société API une attestation pour occuper le domaine public communal au droit des parcelles cadastrées section G n° 1616 en partie et G n° 1378 en partie,

- autorise Monsieur le Maire à afficher en mairie et à publier sur le site internet de la commune le document « manifestation d'intérêt spontané »,

- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.
A BRIGUEUIL le 11 octobre 2024



Le Maire
Robert ROUGIER